



## FAÇON DONT L'ENQUETE PUBLIQUE S'INSERE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE RELATIVE AU PROJET HYD'OCC ET DE SON RACCORDEMENT

- La demande d'Autorisation Environnementale (*articles L. 181-1 et R181-1 et suivants du code de l'environnement*)
- Justification Technico Economique et la Concertation Fontaine (*circulaire dite Fontaine de la Ministre déléguée à l'industrie du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité*)
- La Demande de Déclaration d'Utilité Publique (*article L. 323-3 du code de l'énergie*)
- Enquête Publique unique (*articles L. 123-6 et L181-10 du code de l'environnement*)
- Obtention des arrêtés préfectoraux d'AE et de DUP
- Signature des conventions de servitudes amiables
- Procédure de mise en servitude légale le cas échéant

Hyd'Occ	Rte
x	
	x
	x
x	x
x	x
	x
	x

# Hyd'Occ